

Edito

Les temps sont durs pour l'activité syndicale. Les acquis sociaux sont mis à mal tous les jours, les journaux relaient le défaitisme des politiques qui nous dirigent vers la catastrophe en subissant le diktat des marchés. Ces mêmes marchés qui réagissent de façon stupide, et qui si on laisse faire vont s'autodétruire dans la spirale de la rigueur.

Comment le syndicalisme peut-il réagir dans ces conditions ? Les intersyndicales qui ont bien fonctionné lors des manifestations contre la réforme des retraites sont aujourd'hui au point mort en Saône-et-Loire et dans un certain nombre de départements où il a été difficile de mettre en place des ripostes syndicales à la hauteur des attaques subies par tous les salariés.

Les syndicalistes prennent-ils le problème par le bon bout ? Sont-ils suffisamment en lien avec leurs collègues pour pouvoir les mobiliser dans l'action ?

Les travailleurs n'attendent-ils que des mots d'ordres syndicaux les appelant à descendre dans la rue, ou attendent-ils autre chose des syndicats ?

Ces questions, les militants de la section départementale de la FSU se les posent tous les jours. Et s'il se les posent, c'est qu'ils pensent que le syndicalisme, ça peut aussi être autre chose : un travail en profondeur pour lutter contre les effets du néolibéralisme. Ces effets, ce sont la destruction des collectifs de travail et le développement de l'individualisme, c'est la mise en concurrence de tous les travailleurs. C'est en permettant aux collectifs de travail de se reconstituer, de reprendre la main sur la façon dont peut se faire du bon travail, avec l'objectif que chacun se sente bien dans son travail que le

F

CHORUS 71

16/12/2011



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de
Saône & Loire 2 rue du Parc

71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69
mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr

Imprimé par nos soins, Directeur de publication :
Philippe DORMAGEN *Trimestriel *

Prix au N° 1 € * 16 décembre 2011 *
Numéro 97



syndicalisme retrouvera une vraie légitimité.

C'est l'objectif que nous poursuivons en organisant des stages sur la santé au travail au niveau régional, avec l'aide du « chantier travail » de l'Institut de Recherches de la FSU, et en publiant des articles de fond tournant autour de ce problème dans les différents numéros de Chorus.

Mais nous butons sur un certain nombre de difficultés. Pour atteindre l'objectif, il faut un consensus, il faut des formations, il faut des militants qui partagent cet objectif, il faut ensuite former ces militants, il faut définir le contenu de ces formations... Si certains ont des idées, merci de nous les faire connaître.

Au sommaire de ce numéro de Chorus, la FSU dans les instances de concertation (un rectorat rétif au dialogue social ; le Préfet de Saône-et-Loire peut il encore se regarder dans une glace ?), **l'Orientation pour Tous, les économies de l'État, l'action sociale dans la Fonction Publique d'État, emploi et compétences, le pacte citoyen, grève à Pôle Emploi...**

Sommaire détaillé en dernière page.

Philippe Dormagen

Déclaration de la FSU au Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 28 novembre 2011

Après deux années de plans d'austérité à répétition, qui n'ont fait qu'aggraver la situation, aucune solution n'est apportée à la crise provoquée par le capitalisme financier et la spéculation internationale. Le nouveau plan d'économies reste fondé sur les mêmes principes que les précédents : faire payer les plus nombreux et les moins nantis, économiser sur les dépenses sociales, éducatives et de santé.

Le non remplacement d'un départ en retraite sur deux reste la règle conduisant à des milliers de suppressions d'emplois, à des externalisations. Et l'austérité continue d'être présentée et imposée comme le seul remède qui, telle la saignée, pourrait bien tuer le malade qu'elle est censée guérir.

Il est urgent de changer radicalement d'orientation en réglemant la finance, en ayant des politiques de soutien aptes à relancer l'activité économique, une fiscalité juste et progressive, de reconstruire l'Europe sur des bases démocratiques, de donner la parole aux peuples et d'arrêter la mise sous tutelle des États.

C'est pourquoi la FSU se retrouve entièrement dans l'action intersyndicale du 13 décembre prochain.

Le bilan de la rentrée montre que cette austérité appliquée à l'éducation produit déjà des effets désastreux.

Dans le premier degré, on constate une baisse très forte de la scolarisation des 2 ans qui est due à des suppressions de postes et non pas à une baisse démographique. L'enseignement privé peut se réjouir en acceptant de scolariser des enfants dès 18 mois. En utilisant la maternelle comme "produit d'appel", son effectif ne fera que grandir au détriment de l'école publique !

Les classes sont de plus en plus chargées, les RASED sont en voie de disparition, les Emplois Vie Scolaire pour apporter une aide aux directeurs d'écoles sont supprimés

et ceux pour aider les élèves en situation de handicap ne sont que partiellement renouvelés !! L'enseignant se retrouve seul. Il est sa propre et unique ressource. Il ne peut compter ni sur la formation continue réduite comme une peau de chagrin, ni sur la formation initiale qui est quasi inexistante.



En collège, les discours sur l'école du socle, l'expérimentation de l'évaluation en fin de 5ème laissent augurer de la mise en place d'un palier d'orientation précoce. C'est donc l'école à deux vitesses qui est en marche. Le livret personnel de compétences est un instrument de cette politique. Comme la FCPE, la FSU appelle à son abandon. La hausse des effectifs à cette rentrée en collège n'a pas été compensée totalement par des créations de postes, le H/E a baissé de 0,8%.

La rentrée 2011 en lycée a démontré la nocivité de la réforme.

La voie générale perd toute lisibilité et s'appauvrit: les mathématiques disparaissent en L, l'enseignement de

l'histoire devient facultatif en Terminales S et les enseignements de spécialité ne sont pas renforcés. Le renvoi au local des choix de dédoublement, l'instauration du tronc commun, la mise en concurrence des établissements amplifient de fait le brouillage. C'est encore la filière S qui progresse alors que le ministre avait annoncé un rééquilibrage des bacs généraux !

Quant à la voie technologique, le constat est terrible : 7 % d'élèves en moins à cette rentrée en STI2D alors que l'objectif annoncé était de plus 35 %.

Le bienfondé de cette réforme doit être sérieusement interrogé quant à ses effets sur le plan de la maîtrise technologique, de l'innovation et de l'emploi. Il nous paraît gravement dommageable vis-à-vis de l'avenir des sciences et de la technologie de poursuivre cette réforme en l'état.

Par contre, d'un point de vue comptable, voilà une réforme qui a entièrement atteint son but : elle a permis d'amputer les moyens horaires des lycées de 5% ; 128 postes en moins pour 100 élèves de plus !

La rénovation de la voie professionnelle a provoqué une baisse du nombre de classes à l'entrée de la filière, donc des effectifs élèves, au bénéfice de l'apprentissage qui en gagne, aidé en cela par les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) signés par le conseil régional avec le ministère de l'apprentissage. La fin du double flux en bac pro (bourelet) va encore diminuer ces effectifs à la rentrée 2012. Sous couvert d'égalité avec les filières technologiques et générales, les jeunes orientés vers la voie professionnelle n'ont maintenant plus que trois ans au lieu de quatre (BEP + Bac 2 ans) pour résoudre des

difficultés scolaires souvent anciennes, apprendre un métier, et réussir au BAC. De plus, le nouveau BAC Pro est obtenu à ce jour avec la quasi-totalité des épreuves passées en CCF (et prochainement à 100 %), dans une logique purement comptable : un CCF s'avérant beaucoup plus économique à organiser qu'une épreuve ponctuelle, car reposant sur le travail des équipes pédagogiques en interne : cela remet totalement en question la notion de diplôme national, et questionne sur l'égalité entre les candidats, les territoires ou encore les établissements, ce que la FSU dénonce.

La FSU est opposée à la mise en place du « service public de l'orientation tout au long de la vie » qui oblige les CIO à demander une labellisation. Ce dispositif cache la réelle volonté du gouvernement de détourner les COP de leur travail de base en direction des élèves et des étudiants.

Pour tous les personnels, la pression par les heures supplémentaires, la multiplication des services partagés entre plusieurs établissements, la volonté de contourner les statuts, l'augmentation de la charge de travail (réunions, effectifs...), la surcharge d'injonctions contradictoires couplées à la prétendue autonomie des établissements, la pauvreté de la formation initiale et continue des personnels conduisent à la dénaturation de nos métiers.

Quant au projet instaurant de nouvelles modalités d'évaluation des enseignants, nous y sommes totalement opposés.

Le chef d'établissement ne peut évaluer seul les compétences pédagogiques et disciplinaires de tout enseignant, n'ayant pas lui-même des compétences dans tous les domaines requis pour mener à bien cette évaluation.

Nous rejetons ce rapprochement de l'évaluation des fonctionnaires avec celle menée dans les entreprises. Comme il est dit dans la note de janvier 2011 du Centre d'Analyse Stratégique, ce type d'évaluation a montré ses conséquences néfastes tant pour les personnels que pour

la performance à long terme des entreprises et est de plus en plus souvent abandonné au sein même des structures concurrentielles.

Cette réforme est un encouragement à l'individualisme au moment où l'École a besoin de travail collectif pour assurer l'avenir de nos élèves. C'est pourquoi la FSU appelle les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole public, à être massivement en grève le 15 décembre prochain pour exiger le retrait des projets de texte sur l'évaluation.

Rectorat, une mascarade de dialogue social.

Billet d'humeur concernant le CTA (Comité Technique Académique) du 22 novembre 2011.

Lorsque nous sommes arrivés nous avons trouvé des chaises sans table pour les suppléants avec un suppléant choisi d'office par l'administration pour l'un de nos titulaires absents. Nous avons dû dès le début réclamer des tables et affirmer que l'on avait choisi un autre suppléant comme titulaire. Ce que nous avons obtenu, mais c'est malheureusement tout ce que nous aurons obtenu ce jour.

Le Recteur a ouvert le CTA en nous rappelant que les suppléants étaient astreints au silence. Les titulaires ont bataillé pour demander que les suppléants puissent parler mais rien n'y a fait. Sont venues ensuite les déclarations préalables avec pour toutes les organisations des questions sur le champ de compétence du CTA. Le Recteur les a écoutées puis il est passé à l'ordre du jour sans y répondre. Sur le règlement intérieur, la discussion a tourné court. Avec les autres suppléants de la FSU, nous avons pris le parti de nous lever pour transmettre par écrit aux titulaires nos remarques sur les points traités, mais c'est rageant de ne pas pouvoir intervenir lorsque le secrétaire général

nous explique qu'il n'est pas en mesure de nous transmettre la répartition de la dotation lycée par département car dans l'incapacité de donner un comparatif sur l'année précédente alors que nous sommes capables en 5 minutes de le construire avec un tableur, ou encore lorsqu'il renvoie l'information sur les postes d'AED, d'AVS et d'assistante de langues à un groupe de travail en avril, ou enfin lorsque le Recteur explique que le fonctionnement du CTA n'est pas comparable au fonctionnement d'un CA car il dépend d'un décret.

Bref, durant tout le CTA, le Recteur nous a pris de haut en nous expliquant qu'il était agrégé de droit. "Dura lex sed lex" nous a-t-il lancé, mais sur la remarque de faire appliquer les autres décrets, en particulier en terme de visite médicale pour les personnels, il a expliqué qu'il n'était pas au courant. Là j'aurais bien voulu lui répliquer par une autre maxime, en français celle-la : "Nul n'est sensé ignorer la loi".... mais j'étais un suppléant et mon petit bout de papier serait arrivé en décalage.

En fin de CTA, les titulaires sont revenus à la charge pour demander des réponses aux questions posées dans les déclarations, et le droit à la parole pour les suppléants. Bien que nous représentions plus de 20000 agents, notre demande pour avoir des réponses l'a laissé complètement froid. C'est le décret. D'ailleurs, je pense que l'on peut chercher longtemps dans le décret ce qui l'empêche de répondre aux déclarations. Si les Inspecteurs d'Académie adoptent la même posture en CTSD (Comité technique Spécial Départemental), nous allons nous trouver dans des bagarres à tous les niveaux. Pour l'heure, je pense qu'il faut réagir tant sur l'indigence des pièces fournies pour ce CTPA que sur la manière dont le Recteur veut le faire fonctionner.

Il y a des moyens pour imposer un autre fonctionnement du CTA, il faut s'organiser pour cela.

Texte écrit à partir des mails des élus

le Recteur ne répond pas non plus aux demandes d'entrevue de la FSU Bourgogne

Comment l'État va économiser 501 millions d'euros

Tiré de « acteurspublics.com » du 16 novembre 2011

Instauration d'un jour de carence pour les agents civils et militaires : **120 millions d'euros.**

Réduction des dépenses de communication des ministères, hormis l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et la Sécurité routière : **36 millions d'euros.**

Réduction des dépenses de fonctionnement des ministères de la Défense, du Budget, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des services du Premier ministre : **75 millions d'euros.**

Réduction des dépenses de personnel au ministère de l'Écologie : **10 millions d'euros.**

Réduction des budgets des opérateurs de l'État : **24 millions d'euros**, dont France Télévisions (15 millions d'euros), INA (1 million d'euros), Arte (1 million d'euros), AEF (1 million d'euros), Radio France (2 millions d'euros), Centre des monuments historiques (2 millions d'euros) et Maison de l'histoire de France (2 millions d'euros).

Réduction des dépenses d'investissement ou d'infrastructures : **91 millions d'euros**, dont 42 millions d'euros au ministère de la Défense, 40 millions d'euros au ministère de l'Écologie (crédits de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France) et 9 millions d'euros au ministère de la Justice.

Réduction des dépenses d'intervention discrétionnaires : **145 millions d'euros**, dont 7,4 millions d'euros aux Affaires étrangères, 8 millions d'euros à l'Intérieur, 13,5 millions d'euros à l'Agriculture, 13 millions d'euros aux Anciens Combattants (rentes viagères), 15 millions d'euros à l'Écologie (crédits garantie du risque locatif et

astreintes Dalo), 10 millions d'euros à l'Outre-mer, 50 millions d'euros au ministère des Solidarités, 10 millions d'euros au ministère du Travail, 2 millions d'euros au ministère de la Ville (crédits du secrétariat général du comité interministériel des villes et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), 2 millions d'euros à l'Éducation nationale (subventions aux associations dans l'éducation primaire) et 2 millions d'euros au ministère des Sports (subventions aux fédérations sportives).

Intervention FSU au CESER du 9 novembre 2011

Avis sur le décrochage et l'orientation scolaire.

La FSU approuve l'ensemble des observations et propositions de l'avis et souhaite ajouter quelques remarques :

D'abord une remarque préliminaire : la FSU s'interroge sur la fiabilité des chiffres concernant le décrochage scolaire. Les mêmes méthodes et les mêmes critères sont-ils utilisés dans les différentes régions ?

Quoiqu'il en soit, il reste que le décrochage est un sujet grave et important à traiter en Bourgogne, comme ailleurs ou le décrochage social accompagne le décrochage scolaire.

Concernant l'aide aux transports des Conseils Généraux, il peut exister un effet pervers. En effet, certaines familles préfèrent que leurs enfants soient demi-pensionnaires plutôt qu'internes. Or, la fatigue et le temps passés dans les transports n'est pas de nature à favoriser la réussite scolaire. Il conviendrait donc de renforcer parallèlement les aides pour l'Internat, Internat qui souvent améliore le suivi et la réussite scolaire.

Sur l'Apprentissage, il faut rappeler que l'obtention d'un CAP est plus difficile qu'en Lycée Professionnel et que cette filière n'est en général pas une bonne réponse

aux décrocheurs. Les élèves qui ont échoués, reviennent en très grande difficulté dans l'Education Nationale.

L'intitulé du chapitre "ADAPTER LA DEMANDE SOCIALE ET L'OFFRE DE FORMATION AU MARCHE DU TRAVAIL" risque de faire penser que l'Education Nationale ne doit avoir pour objectif que de répondre aux besoins du marché du travail. Pour la FSU, l'éducation doit permettre l'épanouissement des individus, la formation des citoyens et l'acquisition d'une culture donnant la capacité à chacun de s'adapter à l'évolution des métiers."

Si la FSU ne voit pas d'objection à des collaborations avec le secteur associatif, elle rappelle que ces collaborations doivent être encadrées par des contrats d'objectif et de moyens. Il y a aussi un risque de « développer des solutions hors Education Nationale » en créant plus d'inégalités, notamment dans les zones rurales.

Enfin, la dispersion des écoles en Bourgogne rurale peut rendre difficile, la création des Pôles Scolaires. Quel en serait le bilan carbone ? Dans certaines régions, on constate que l'on dépense plus en transport que ce que coûterait un enseignant. Il y a aussi une contradiction avec la volonté de rapprocher les parents de l'école, école qui a une autre fonction importante, celle de créer du lien social entre les familles. ... Et si les transports ne devaient plus être pris en charge (ce qui peut arriver ...), ce serait un nouveau transfert de coûts vers les parents.

La FSU votera ce rapport.

L'avis sera publié sur le site du Conseil Régional de Bourgogne, à la rubrique « Le conseil économique, social et environnemental régional », « avis et publications », mais le site n'a pas été mis à jour depuis juillet 2011...

le projet d'avis est sur http://snu.anpe.bourgogne.pagesperso-orange.fr/0_cesr.htm

le Préfet de Saône-et-Loire peut il encore se regarder dans une glace ?

Le CDEN, Comité Départemental de l'Éducation Nationale, s'est réuni sous la présidence du préfet de Saône-et-Loire ce jeudi 10 octobre 2011 pour faire le bilan de la rentrée.

Les organisations syndicales, FSU, UNSA EDUCATION, SGEN CFDT, ont souligné la continuelle dégradation des conditions d'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées du département : 28 postes supprimés hors baisse démographique, dans les écoles, pour les collèges seulement 2 postes créés pour 297 élèves en plus, et 53 postes supprimés en lycées pour seulement 358 élèves en moins (presque exclusivement en lycées professionnels). L'état supprime des postes et dans le même temps impose des heures supplémentaires qui représentent l'équivalent de 125 postes en collèges et 182 en lycées soit 306 postes au total... En conséquence, faute d'emploi de titulaires en nombre suffisant, les remplacements ne sont pas assurés... Les principaux et les proviseurs sont réduits à faire appel à Pôle emploi pour assurer la présence

d'adultes devant les élèves et la mise en place des programmes qui leur sont dûs. Et Pôle emploi ne peut régler ce problème !

D'autre part, les organisations syndicales ont dénoncé le scandale des EVS qui devraient aider à l'accompagnement des enfants handicapés : la moitié des heures attribuées au printemps 2011 a disparu en juillet et seulement le quart manquant est revenu à la rentrée. A ce jour, de nombreuses familles restent dans l'attente d'une solution pour l'accompagnement de leur enfant.

Le CDEN a voté contre ce bilan présenté par le Préfet à l'unanimité moins une voix.

Les organisations syndicales ont fermement dénoncé l'expulsion d'un élève en cours de scolarité et la menace qui pèse sur un autre. Elles ont demandé au Préfet le retour immédiat d'Ilyès, élève de première S au lycée Parriat de Montceau et la régularisation de Di Stéfano. **Symboliquement, les représentants des personnels et les parents d'élèves FCPE ont tendu un miroir au Préfet en lui demandant s'il pourrait continuer à se regarder en face s'il applique « sans humanité une politique déjà honteuse dans ses intentions comme dans ses énoncés »**

« Orientation pour tous »

Le CAS (Centre d'analyse stratégique) organise des « rendez-vous » diffusés en vidéo sur internet. Celui du 18 octobre 2011 avait un thème qui nous concerne tous : l'orientation.

Monsieur Chiriqui, directeur du CAS : « tous les élèves ne sont pas égaux devant l'orientation, suivant la situation sociale des parents. Il faut un équilibre entre donner la bonne formation et donner aux jeunes la capacité à se réorienter. »

Il présente ensuite Jean-Robert Pitte, Délégué à l'information et à l'Orientation auprès du Premier

Ministre et auteur du livre « Orientation pour tous » dans lequel il s'attache à **souligner l'importance stratégique d'un choix scolaire et professionnel** au plus près de ses talents et de ses aspirations. Cet ouvrage se veut en même temps un guide.

Jean-Robert Pitte :

L'orientation est un problème complexe car elle concerne 5 ministères. La loi du 24 novembre 2009 a créé le droit à l'orientation pour tous. En France, on n'a pas le goût de l'orientation. On a tendance à orienter les élèves, alors qu'il faudrait donner la liberté de s'orienter.

On arrive à former une élite de haut niveau (30% des bons lycéens) mais le diplôme est une véritable dictature

et les 70% autres sont moyens ou décrocheurs et on ne sait pas bien comment s'en occuper et comment leur donner le goût de l'orientation. Les régions ne paient que 5% du budget consacré à l'orientation, 85% est financé par l'Etat. Il est difficile de s'y retrouver dans le

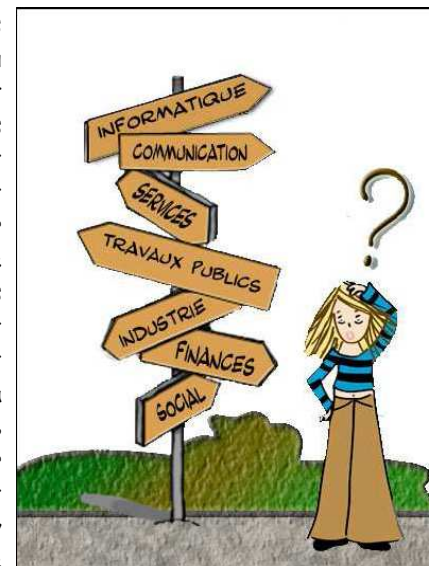
labyrinthe des organismes d'orientation. Il faut pouvoir changer d'orientation. Les français pensent trop aux week-end, aux vacances et à la retraite. Il ne se sentent pas bien dans leur travail, il faudrait qu'ils puissent changer de travail. Mais il est difficile de trouver des solutions pour ça.

Ce qu'a voulu la loi :

Une porte d'entrée facile pour tous les publics

Une porte d'entrée dématérialisée, concernant tous les publics (l'ONISEP ne concerne que les jeunes, les sites des CARIFS régionaux sont disparates) rassemblant l'info de l'onisep et de toutes les régions et des divers organismes. Ce site sera piloté par le CENTRE INFFO dont le site actuel existant n'est pas facile d'accès. Il va refondre son site et le rendre clair et accessible. S'orienter c'est faire un choix en toute connaissance de cause, c'est à dire en ayant suffisamment d'informations.

Le téléphone : un numéro non payant rattaché au 3939 (info administrative) avec des conseillers personnalisés pour aider à formuler la question et rediriger vers des



Dessin de Charlotte Gérard

plates-formes spécialisées. Pas de réponse automatique.

Un accueil physique : actuellement CIO, Missions Locales, Fongecif, Pôle Emploi, maisons de l'emploi, cités des métiers, organismes professionnels,... La coordination de l'orientation physique sera faite entre tous les organismes ayant le logo « orientation pour tous » (information sur les formations et les métiers). On sera sûr de trouver l'information de premier niveau et le demandeur sera redirigé vers le bon organisme qui aura les informations nécessaires (deuxième niveau). Cela matérialisera ce droit à l'orientation voulu par le législateur. Les statuts différents des personnels de l'orientation font qu'ils ont du mal à accepter que travailler ensemble ça peut être plus efficace pour l'usager, sans perdre sa spécificité, sans fusionner, sans être obligé d'être sous le même toit. L'objectif est de réhabiliter l'ensemble des filières possibles et aider les gens à prendre en charge leur orientation, en fonction de leurs goûts et de leurs possibilités et des dispositifs et financements existants. Il y a des cas où ça marche très bien : les 17 cités des métiers en France et particulièrement celle de Marseille, où les conseillers délivrent un service sans que l'on sache de quel service ils sont originaires. Les financements sont divers et croisés. L'origine de ces cités des métiers vient d'une expérimentation à la cité des sciences de La Villette (Olivier Las Vergnas).

La labellisation des organismes pour obtenir le logo « orientation pour tous » sera accordée par le préfet de région.

La conclusion de Jean-Robert Pitte : Il n'est pas normal qu'il y ait autant de gens mal dans leur travail ou au chômage, il faut les aider à s'orienter.

Réponses aux questions (qui n'engagent que Mr Pitte et qui ne peuvent pas satisfaire la FSU)

Il faut mieux connaître les débouchés. A l'Éducation Nationale, on fait vivre des formations dont on sait

pertinemment qu'il n'y a pas de débouchés, en particulier à l'Université. En plus il n'y a pas d'annuaires d'anciens dans les facultés. Il y a plein d'organismes diffusant des statistiques sur les métiers. Les organismes de formation devraient être plus réactifs vis à vis de ces études.

Pour lutter contre les préjugés sur les métiers, il faut faire connaître les métiers.

Digression sur les universités délocalisées : c'est pour les pauvres, ce n'est pas « universel », ce ne peut pas être l'Université. Il faut que les étudiants soient mobiles.

Pour éviter la sélection par l'échec à l'université, il faut sélectionner à l'entrée et augmenter les droits d'inscription à l'université (pour responsabiliser le choix d'une formation). Le dispositif apb (admission post bac) n'a d'intérêt que si le lycéen a les capacités d'aller à l'université. Des gens vont jusqu'à la thèse sans jamais avoir réfléchi à leur avenir professionnel. L'orientation active est fondamentale. L'évaluation des élèves de maternelle n'est pas indispensable mais réfléchir déjà à l'orientation c'est fondamental.

Notes prises par Philippe Dormagen,

Jean-Robert Pitte est aussi venu à Dijon le 2 décembre 2011

Il a raconté la même chose que ci-dessus devant un auditoire composé de l'ensemble des structures concernées par la possibilité de labellisation. Les critiques ont été nombreuses, en particulier venant des CIO, car on a bien senti que **Monsieur Pitte n'aime pas les conseillers d'orientation psychologues**. Il a d'ailleurs bien fait entendre que l'orientation scolaire pouvait être faite par les enseignants.

Avec la FSU, donnons un avenir au système éducatif... pour la réussite de tous !

Le 28 septembre 2011 la FSU avait organisé un Colloque avec comme invités Christian Baudelot, sociologue, et Jacques Bernardin, enseignant/formateur

Christian Baudelot

(Professeur de sociologie et chercheur au laboratoire de sciences sociales de l'Ecole Normale Supérieure de Paris)

L'école française se porte mal depuis 1995, c'est la plus inégalitaire au niveau international.

Les relations entre l'école et la famille se sont modifiées, les parents investissent plus sur l'avenir de leurs enfants. Le rapport au savoir et à la culture a également évolué.

La part d'élèves faibles et très faibles continue d'augmenter (entre 20 et 25%), à cause d'un élitisme congénital de l'école qui ne vise qu'à trier et éliminer. Le redoublement ne règle rien. Nous sommes tous responsables de cette situation (Etat, familles, élèves, enseignants) et pour changer les choses, tout le monde doit s'y mettre pour amener la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise d'un socle commun.

Jacques Bernardin

(Docteur en sciences de l'éducation, associé à l'équipe du Centre Interdisciplinaire de Recherche « Culture, Éducation, Formation, Travail » de l'université Paris 8 et président du Groupe Français d'Éducation Nouvelle)

Saura-t-on sortir les mouvements pédagogiques de la clandestinité institutionnelle ?

Pour réduire les inégalités face à l'éducation, il faut mobiliser les moyens, clarifier les objectifs et mettre en place un outillage.

La suppression du redoublement supprimerait un moyen

de pression sur les élèves.

Il faut des changements pédagogiques : travailler en équipe, changer le regard porté sur les élèves pour ne pas justifier le tri social (pari d'éducabilité = tous capables). La motivation des élèves est le miroir de celle des enseignants à leur égard (effet pygmalion).

60% des élèves ne se sentent pas à leur place à l'école. Ce taux n'est que de 20% dans les autres pays. 37% des élèves ont mal au ventre avant d'aller à l'école : ils ont peur de se tromper, ils ne comprennent pas ce que l'école

spécifier l'endroit de sa difficulté.

Pour la plupart des élèves, le sens s'arrête à la porte de l'école, ils ne font pas de lien entre ce qu'ils apprennent à l'école et leur vie à l'extérieur de l'école.

Il faut donc faire vivre le savoir comme aventure humaine, et ne pas confondre savoir et informations/connaissances.

Pour 2/3 des élèves, apprendre c'est mémoriser, et pour 1/3 apprendre c'est comprendre.

Faute d'avoir compris, les élèves sont condamnés à la mémorisation, mais comme ils n'ont pas de méthode, c'est impossible.

Pour lever ce hiatus, il faut clarifier les attendus, donc donner une place aux techniques d'apprentissage sur le temps scolaire.

Il faut revoir les contenus. Chaque leçon est un défi : il faut poser le problème, en débattre, puis arriver à la conceptualisation.

Pour en arriver là, le rôle de l'enseignant doit subir trois déplacements :

1. Devenir un expert de la mise en culture de sa matière : donner confiance en soi et le désir d'en savoir plus, faire acquérir les techniques intellectuelles qui permettent de comprendre les notions et les concepts.

2. Faire classe (et non pas faire cours) : poser une question initiale qui fasse sens, organiser le croisement des points de vue, élargir la compréhension, préparer l'émancipation intellectuelle.

3. Créer une convergence éducative dans l'établissement : il faut penser collectivement le métier, constituer des collectifs intellectuels.

Débat avec la salle (environ 100 personnes)

Question : l'ambition doit-elle s'arrêter à l'école obligatoire, quel est le sens des évaluations, n'y a-t-il pas une volonté politique de ne pas augmenter le niveau... ?

Christian Baudelot

Depuis 1970 s'est développée une tolérance aux inégalités, et les élites sont satisfaites du système actuel. Au Japon, le système est très égalitaire à l'école obligatoire (ce qui d'ailleurs peut être mal supporté par les meilleurs élèves), mais après c'est une lutte impitoyable. En Allemagne, les mauvais résultats aux tests PISA ont été corrigés par le développement de l'école maternelle.

Jacques Bernardin

A société inégalitaire, école inégalitaire, Ce ne serait déjà pas si mal si on arrivait à stopper la ségrégation sociale précoce.

L'évaluation est un outil indispensable pour donner de la valeur. Les évaluations nous disent que les élèves français ont du mal à convoquer leur esprit critique et à rédiger. Mais **les évaluations installent aussi le culte de la performance**, et entraîner les élèves à la performance amène une dégradation des compétences.

Attention au mot « compétences » :

➤ Dans son vrai sens, c'est mieux que des savoirs morts, mais quand c'est instrumentalisé contre les qualifications, c'est négatif. Quand l'administration centrale parle de compétences, ce n'est pas dans son vrai sens, c'est pour en faire un outil d'exclusion.

➤ Dans son vrai sens, c'est une révolution pédagogique, mais il faut une formation importante des enseignants et refondre notre façon de penser l'enseignement.

En conclusion, pour arriver à la réussite de tous, il faut se mettre à la place des élèves pour comprendre ce qu'ils ressentent, et partir de là pour leur faire comprendre ensuite ce que l'école attend d'eux.

Prise de notes : Philippe Dormagen

Colloque

Mercredi 28 SEPTEMBRE
de 9h30 à 16h30

MGEN - 3 Square Max Hymans 75015 Paris
Métro Montparnasse



F. S. U.

**Donnons un avenir au système éducatif
pour la réussite de tous !**

Deux tables rondes :

Après-midi

**Quel projet éducatif
pour demain ?**

Avec la participation du Parti Socialiste
(Bruno Julliard), Europe Ecologie les Verts
(Philippe Meineu), UMP (Jacques Gasparrin),
Front de Gauche, Modem, NPA.

Les constats d'un système scolaire inégalitaire
traversent les débats éducatifs.
L'école ne parvient pas à faire réussir tous les
élèves, et ceux des milieux défavorisés sont le
plus en difficulté.

Quelles propositions pour mieux prendre en
charge tous les élèves et lutter contre l'échec
scolaire ? Quelle place à l'éducation prioritaire ?
Comment démocratiser l'accès aux savoirs de la
maternelle à l'université ? Comment définir
aujourd'hui le service public d'éducation, ses
objectifs, ses missions, son fonctionnement ?

Autant de questions et de propositions que la
FSU met en débat avec les organisations
politiques.

Matinée

**Faire évoluer l'Ecole :
Pourquoi ? Comment ?**

Avec Christian Baudelot, sociologue, et
Jacques Bernardin, enseignant - formateur

Face aux évolutions de la société, aux
défis économiques, écologiques, culturels et
scientifiques, qu'attend-on aujourd'hui de
l'Ecole ?
Quelle place, quels objectifs, quel statut, quels
moyens faut-il lui donner pour qu'elle joue tout
son rôle dans la formation de citoyens, aptes à
assurer le développement d'une société de la
connaissance et du progrès pour tous ?
Comment l'Ecole peut-elle contribuer à
dépasser la corrélation entre inégalités sociales
et scolaires ?

Assurer la réussite de tous les jeunes demande
également de s'interroger sur les pratiques
professionnelles à développer. Comment
l'Ecole peut-elle faire pour réduire les inégalités
face aux apprentissages ?

Renseignements

Presse FSU - presse@fsu.fr
01 41 63 27 40 - 06 50 00 35 73



Le service public,
un thème, une idée défendue

www.fsu.fr

attend d'eux, et les exercices qu'on leur fait faire renforcent souvent le malentendu pédagogique. Il y a des incompréhensions conceptuelles qui ne sont pas levées.

Lorsqu'un élève est en difficulté, il est difficile de

Chèques-Vacances : à la demande des organisations syndicales, dont la FSU, première dans la Fonction Publique d'Etat, une réforme de cette prestation a été négociée et votée à l'unanimité au CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale), permettant d'élargir l'accès des fonctionnaires aux Chèques-Vacances.

A partir d'octobre 2011, la bonification de l'épargne par l'état, jusqu'alors entre 10 et 25% en fonction du Revenu Fiscal de Référence (RFR), est désormais de 30% pour les agents ayant le RFR le plus bas. Le plafond du RFR est réévalué de 15%, permettant à un plus grand nombre de collègues, notamment dans l'éducation, d'avoir accès à l'épargne bonifiée des Chèques-Vacances.

Le montant minimum de l'épargne mensuelle est de 30€, la durée au choix de 4 à 12 mois.

Les Chèques-vacances sont des coupures de 10 à 20 € valables 2 ans après leur année d'émission dans 170 000 lieux d'acceptation partout en France métropolitaine et Outre-mer et à destination des pays membres de l'Union européenne :

- **Hébergement** : villages de vacances, hôtels, campings, clubs, gîtes...
- **Restauration** : gastronomique, brasseries, au bord de la mer, à la campagne, face aux pistes...
- **Transports & Voyages** : SnCF, Air France, agences de voyage, croisières...
- **Culture & Découverte** : monuments historiques, châteaux, musées, théâtres, concerts...
- **les loisirs & détente** : parcs d'attraction, zoo, centre aérés, colonies de vacances, activités sportives, piscines...

Un site internet dédié présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès, simulations et le formulaire d'inscription :

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Une plateforme téléphonique est à disposition pour toute demande d'information ou de formulaire :

 **N°Azur 0 811 65 65 25**
COUVERTURE D'UN SERVICE LOCAL

CESU garde d'enfants : à la demande des organisations syndicales, dont la FSU, première organisation de la Fonction Publique d'Etat, le Ministre de la Fonction Publique a annoncé lors du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) du 25 octobre 2011 une revalorisation de 8,77% avec effet rétroactif au 01/01/11 de cette prestation sociale, dont le taux était inchangé depuis des années. Les CESU - garde d'enfant sont des titres spéciaux de paiement millésimés, comportant une valeur faciale déterminée, le nom du bénéficiaire et celui du financeur (la DGAFP). Leur utilisation est réservée à la garde d'enfants, dont les parents ont la charge effective. Les agents bénéficiaires sont les agents civils et militaires de l'Etat en activité, y compris les ouvriers d'Etat, les magistrats et les non titulaires, rémunérés sur le budget de l'Etat. La prestation est valable aussi en cas d'adoption.

Les CESU - garde d'enfant peuvent être utilisés pour rémunérer tout ou partie des frais de garde engagés par les parents, quel que soit le mode de garde (crèche, assistante maternelle agréée, garderie périscolaire, baby-sitting).

Cette prestation est versée chaque année en une seule fois. Son nouveau montant en année pleine passera donc à 220 €, 385 € ou 655 € (au lieu de 200 €, 350 € ou 600 € jusqu'à fin 2010). Il varie en fonction des revenus annuels du ménage (revenu fiscal de référence) et de sa composition selon les tranches d'un barème établi par la DGAFP et validé en CIAS. Elle n'est pas soumise à un plafond de ressources.

Un site internet dédié présente l'ensemble des éléments nécessaires : guide d'utilisation, conditions d'accès et formulaire en ligne :

<http://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

A signaler, si cet article vous a échappé : dans la revue POUR n° 155 de la FSU nationale, un article de Luc Rouban, Directeur de recherche au CNRS, sur **la Fonction Publique qui doit assurer ses missions sans intervention du politique.**

On peut retrouver le revue sur internet à l'adresse
<http://www.fsu.fr/IMG/pdf/POUR155.pdf>

le débat faussé sur l'Éducation nationale

Interstat, collectif de syndicats de l'Insee et des Services statistiques ministériels (CFDT, CGT, FSU, SUD), s'insurge une nouvelle fois contre la remise en cause de l'indépendance de la Statistique publique, en particulier concernant les données relatives à l'Éducation : des publications, censées être annuelles, ne sont pas diffusées, empêchant un débat public pertinent.

Colloque Emploi et compétences

quel développement concerté des territoires ?

Ce 20 octobre 2011, je représentais le groupe de travail FPQE (formation professionnelle qualification emploi) de la FSU à ce colloque organisé par Sémaphores-Groupe ALPHA à Paris. Sémaphore est un organisme de conseil et de formation pour le développement des territoires.

Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé, n'a pas pu venir mais a envoyé son

allocution en vidéo. Dans son discours, il s'est targué d'avoir fait baisser le chômage grâce à l'action sur les emplois en tension. Il a également évoqué la mise en place d'un service public d'orientation (vous en saurez plus en lisant l'article « orientation pour tous »). Pendant une grande partie de son discours il a parlé de Pôle Emploi, mais ce n'était que du baratin.

La première table ronde sur **L'emploi, l'organisation du travail et les besoins des entreprises** a débattu sur la difficulté des entreprises d'exprimer de façon anticipée leurs besoins :

- Éloignement des centres de décision.
- Manque d'informations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.
- La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) a du mal à produire les bienfaits attendus (10% des entreprises concernées ont signé un accord).
- L'articulation entre les accords GPEC et la formation professionnelle est faiblarde.

Cette difficulté est aggravée par la crise du travail : **les salariés ne voient pas le bout ni le sens de changements sans freins.** Lors des plans de départs

Pacte Citoyen

La FSU est signataire du "pacte pour les droits et la citoyenneté". Une soirée-débat organisée par la Fédération de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) de Saône-et-Loire et animée par Jean-Pierre DUBOIS, Président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme s'est déroulée à Chalon-sur-Saône le mercredi 05 octobre 2011. Retour sur quelques-uns de ses propos : « S'indigner ne suffit pas. Il faut reprendre le pouvoir. Une autre voie est possible.



Il n'y a pas qu'une seule crise :

- la financiarisation est incontrôlée car l'effondrement du communisme a sonné la fin du politique, laissant la bride sur le cou aux marchés,
- l'impact écologique du productivisme menace notre survie.
- La société est inégalitaire et divisée.

Les problèmes sont à régler à l'échelle mondiale, mais en France c'est pire qu'ailleurs. Sarkozy n'est pas le seul responsable d'une politique voulue par la droite et les financiers, mais il utilise à fond notre système monarchique : il suffit qu'un homme décide et 6 mois plus tard c'est la loi.

Ce qui permet ce mode de fonctionnement, c'est la fragmentation de la société (les grandes entreprises se séparent de nombreuses fonctions pour faire appel à la

sous-traitance, la Fonction Publique embauche des précaires, il y a multiplicité des contrats de travail, des ghettos se constituent dans les villes,...). Sarkozy oppose les uns aux autres (exemple des vrais jeunes opposés à la racaille) et ceci depuis 10 ans.

Les syndicats et les associations sont dans une situation de saturation, obligés de combattre tous azimuts et en permanence, d'où un moral épouvantable, on n'enregistre que des défaites.

Quelles solutions pour sortir de cette situation ? Des propositions :

- à chaque contrôle d'identité, le policier doit remettre une attestation à la personne contrôlée
- pour diminuer les récidives, interdire les sorties sèches de prison (suivi, réinsertion en entreprise)
- appliquer les lois sur le logement
- pour l'éducation, mettre plus de moyens là où il y a le plus de besoins
- appliquer la constitution concernant le droit au travail
- participation des étrangers aux élections
- interdiction du cumul des mandats
- ...

Un site internet est mis en place pour que les organismes signataires du pacte y fassent des propositions et où les élus peuvent réagir : <http://www.pactecitoyen.org/>

Un rappel historique : lors du front populaire en 1939, c'est le mouvement social suite aux élections qui a obtenu les avancées sociales.

Rien n'est jamais écrit d'avance, le pire ennemi c'est le défaitisme.

La conclusion de Philippe Dubois fut un proverbe maghrébin : la première fois qu'on te trompe, c'est de la faute de celui qui te trompe, la seconde fois c'est de la tienne. »

volontaires, les salariés fuient leur travail ; l'organisation du travail fait peser la totalité de la flexibilité sur les salariés.

Le Président de l'Association nationale des DRH (ANDRH) a admis que l'on ne sait pas prévoir les évolutions du marché des innovations, de la concurrence, mais a bien sûr regretté le peu de mobilité géographique en France, et que le mot employabilité soit tabou. Il a estimé que 10% des entreprises faisant de la GPEC, c'est bien.

Thierry Le Paon, Président du Groupe CGT au Conseil économique, social et environnemental (CESE) a répondu que si les entreprises ne signent pas d'accords GPEC, c'est qu'elles veulent délocaliser, que les grands groupes ne s'intéressent pas à la vie des territoires, que leur intérêt est ailleurs. Les salariés ont du mal à comprendre le mot employabilité alors qu'ils ont un emploi. Et pour la mobilité, une étude montre que les ouvriers sont plus mobiles que les cadres, et beaucoup de salariés partant de leur région perdent leur emploi 3 ans plus tard suite à délocalisation ... Thierry Le Paon a aussi répondu à l'allocution du ministre en constatant la **déliquescence des services de l'Etat en région et en affirmant qu'il faut inverser le sens des réformes.**

Le Délégué général au pilotage des DIRECCTE a défendu la RGPP en affirmant que c'est un très beau projet, mais qu'il y a deux logiques en conflit : les interventions verticales des politiques publiques, et les actions horizontales d'animation des territoires. Pour que ça marche, il va falloir attendre que les agents des DIRECCTE suivent des formations pour comprendre l'évolution de leurs emplois et s'approprient le sens des réformes. Ça va demander du temps, car 3 pôles régionaux et des unités territoriales, c'est complexe.

En réponse aux questions de la salle, les divers intervenants évoqué le **dialogue social territorial**, mais ça ressemblait à un vœux pieu auquel personne ne croit.

La deuxième table ronde avait pour sujet le

développement des compétences et la continuité professionnelle

La Directrice du Pôle Politiques de Formation de Sémaphores a présenté le problème :

- ◆ La profession exercée n'est pas toujours en adéquation avec la formation initiale.
- ◆ Les parcours dans l'emploi ne sont pas linéaires : peut-on trouver un nouvel équilibre entre performance et employabilité ?
- ◆ La crise nécessite le développement des connaissances : rôle du territoire ?
- ◆ Loi de 2009 dit que chaque personne doit progresser d'un niveau de qualification : quelle peut être la contribution des territoires à la continuité professionnelle ?
- ◆ Le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) a-t-il les moyens de ses missions ?
- ◆ Quels outils peut-on créer pour les petites entreprises ?
- ◆ Quel est le rôle de l'AFPA ?

Le Directeur général du Centre d'analyse stratégique a posé la question de l'utilité d'aller très loin dans la technicité de la formation, estimant qu'il est plus utile d'avoir des compétences complémentaires et que trop de diplômes nuit. Il a ensuite fait la publicité pour les études du Centre d'Analyse sur les emplois.

Pascale Gérard, Vice-Présidente du Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur, déléguée à la Formation professionnelle et apprentissage a fustigé le Ministre qui a réussi l'exploit de parler emploi, formation et apprentissage sans jamais parler des régions : « **On pourra faire de la GPEC quand l'Etat aura des stratégies d'investissement dans les territoires.** » Elle a ensuite détaillé une opération en PACA de stabilisation des emplois d'aide à domicile avec formation et revenu garanti.

Stéphane Lardy, Secrétaire confédéral, Force Ouvrière a expliqué que le fond de sécurisation des parcours paritaire FPSPP a peu de moyens, et qu'en plus l'Etat en pompe une partie.

Le Directeur des relations sociales du Groupe GDF-Suez estime que **les salariés doivent faire des efforts** pour faciliter les fermetures d'usines avec transferts de personnel et s'étonne des difficultés avec ses partenaires sociaux sur la notion de territoire (jusqu'où va le local ?).

Le Directeur général de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) a expliqué les problèmes de la formation continue : On parlait autrefois de faire carrière chez les cadres. Aujourd'hui, **le marché du travail est devenu illisible**. Les moyens mis par l'Etat tronçonnent les gens suivant leur statut. Il faut sortir de la logique : formation = réparation. En France on prescrit de la formation, on ne peut pas rentrer tout seul en formation. **Il faut que les individus retrouvent un pouvoir sur leur parcours de formation** et pour cela il faut les accompagner. A l'AFPA on préfère parler de transitions professionnelles. Dans l'acte de formation, on informe aussi sur le marché du travail. C'est à dessein que je n'utilise pas le mot d'orientation qui est actuellement en débat. A la formation il faut ajouter de l'accompagnement, du coaching. On ne peut pas demander à quelqu'un qui gagne moins de 1500 euros par mois d'avoir une mobilité géographique. Les gens ont besoin de leur réseau social. La cartographie de formation de l'AFPA a besoin d'être réactualisée, mais il ne faut pas que l'on soit soumis à des fluctuations des financeurs.

Réponses de Christian Charpy, Directeur Général de Pôle Emploi aux questions de **Pierre Ferracci, président du groupe alpha**.

Nous avons 2 clients : le demandeur d'emploi et l'entreprise. Notre objectif est de pouvoir proposer des

offres aux demandeurs. Les entreprises ont des exigences vis-à-vis de pôle emploi. Par contre nous devrions diminuer les présélections pour les entreprises d'interim. Abandonner la relation des entreprises serait le miroir aux alouettes.

Pôle Emploi achète et prescrit de la formation, mais n'est qu'un opérateur. Il est dommage que l'on ne soit pas dans les CCREFP, bien que l'on ait été sollicités pour la préparation du CPRDF. Nos relations se sont améliorées avec les régions. Pôle Emploi est plutôt sur des formations d'adaptation pour un retour à l'emploi rapide. **Il y a achat commun de formation avec les régions en Bourgogne et Rhône-Alpes**. Contrairement à l'Allemagne, on n'est pas organisme de formation. L'Etat essaye de reprendre la main sur la formation professionnelle. Mais c'est le même qui a décentralisé. Il faut arrêter les allers-retours et travailler concrètement avec la situation actuelle la main dans la main. On a des difficultés à remplir certains stages de formation.

Le souhait de l'ARF que les régions récupèrent les prérogatives de l'emploi est peu réaliste. On vient juste de faire la réforme de Pôle Emploi et je ne vois pas ce que ça apporterait. On peut améliorer nos relations avec les Conseil Régionaux.

Lors de sa création, on a pensé que Pôle Emploi pouvait tout faire, même en matière de développement économique. Notre capacité d'analyse et d'expertise sur l'emploi peut être utilisée par les acteurs régionaux, mais il faut qu'on reste à notre place.

Concernant l'autonomie des directions régionales, il faut admettre que pour la fusion, on a beaucoup centralisé. Cette phase est achevée. Les directions régionales ont maintenant beaucoup de marges de manœuvre et c'est au niveau local qu'il faut donner plus d'autonomie. Mais par exemple le cahier des charges de l'accompagnement du contrat de sécurisation professionnel est contraignant.

On ne peut pas laisser le conseiller, dans son face à face avec le demandeur d'emploi, faire ce qu'il entend.

C'était comme ça à l'ANPE. J'ai donné des consignes pour que ça change. Maintenant on va appliquer la rigueur de l'assedic.

Les partenaires sociaux ne sont pas très satisfaits de la gouvernance car un certain nombre de décisions ne sont pas prises en conseil d'administration, et dans ce conseil, les 5 représentants ne parlent que par un seul.

Pôle Emploi est obligé de répondre à deux exigences contradictoires : le maintien des moyens et le renforcement de l'accompagnement : **est-on prêts à diminuer les moyens pour certains pour**



augmenter l'accompagnement des autres ?

La troisième table ronde avait pour sujet les **gisements de croissance des territoires**

Le Directeur général de Sémaphores a commencé par une provocation : « Certains qui prônent la mobilité n'ont pratiquement jamais bougé ». Il a continué par des constats parfois iconoclastes :

- La plupart des créations d'emploi viennent d'entreprises déjà implantées dans le territoire.

- Les PME sous-consomment les dispositifs créés sur les territoires, les grands groupes optimisent les dispositifs qu'on leur propose. Cette sous-consommation des PME est due au sentiment d'insécurité qu'elles ont au sujet de l'obtention des financements.

- Lorsque l'Etat s'est retiré des dispositifs, ça n'a pas été remplacé. Les pôles de compétitivité ont apporté un net progrès mais pas pour les PME. Dans ces pôles, les leaders de filière ne sont pas assez impliqués et ont tendance à exploiter les sous-traitants.

L'attractivité des territoires a été victime du **syndrome Toyota** : la compétition entre territoires ne mène nulle part. L'attractivité est un phénomène endogène : si les entreprises se sentent bien dans un territoire, d'autres entreprises viendront.

Aujourd'hui les entreprises recherchent des offres de savoir faire et de reconversion. Le dialogue social territorial est attractif.

Pour le **Directeur en charge des Mutations économiques à la DATAR**, l'atout de la France c'est le territoire, c'est à dire son histoire, sa culture, ses produits. Mais il y a des freins à l'attractivité : le manque de coordination des dispositifs, les financements bancaires insuffisants, le manque de synergie des branches professionnelles.

Le **Président de Croissance Plus** regrette le manque de culture entrepreneurial en France et le déficit d'innovation et de recherche-développement. Il voudrait une sorte de guichet unique national qui permettrait de définir la meilleure région d'accueil en fonction du projet.

Le **Directeur du Centre pour l'Entrepreneuriat**, les PME et le développement local à

l'OCDE a fait l'apologie des pôles de compétitivité, en précisant que la qualité de la vie est ce qui attire le plus le capital humain donc les entreprises.

Anousheh Karvar, secrétaire nationale de la CFDT a regretté le manque de dialogue social, c'est à dire un lieu où l'on décide collectivement pour construire des politiques régionales.

Le **Débat de clôture a conclu en détaillant les enjeux du leadership et de la gouvernance territoriale**

Philippe Dormagen

Grève à Pôle-emploi ! Les médias sur le coup !

Le 14 novembre dernier en Bourgogne, la mobilisation a dépassé la moyenne nationale puisque plus d'1 agent sur 10 était en grève, malgré l'absence d'intersyndicale proposée pourtant par le SNU Bourgogne. La couverture médiatique a été au rendez-vous. France 3, le Bien Public, l'Yonne Républicaine, le Journal de Saône-et-Loire, Dijon scope, La Gazette de Dijon, France Bleue Bourgogne, Nostalgie, NRJ, Radio Scoop ... Voilà quelques-uns des principaux médias régionaux qui ont relayé nos messages.

Prise d'otages, tentatives de suicide rien qu'en Bourgogne 71 fiches d'agressions remplies depuis janvier 2011 !!!

Les réponses de la Direction Régionale comme celle de la Préfecture furent assez coordonnées : « Quand vous parlez d'agressions, il s'agit d'agressions physiques ou d'incivilités ? », propos tenus par Madame La chef de cabinet du préfet de côte d'Or. Distinguo fait également par l'établissement dans le rapport intitulé

« Analyse des agressions et incivilités recensées au cours du 1er semestre 2011 »

En segmentant les différentes formes de violences subies par les agents, on fait culpabiliser ces derniers en pointant du doigt la corrélation entre la possible fatigue

des agents et les pics d'agressivité des demandeurs d'emploi (fin de matinée, dégradation du service rendu fin d'après-midi). On laisse entendre que tant qu'il n'y aura pas un incident grave, on ne peut rien faire, cela fait partie du job !



Côté embauches, pas de miracles sur le sujet en 2012, On ne remplacera plus les congés maladies ni les personnes en congés maternité, on s'oriente vers une réduction à minima de 10% du volume de CDD, On fait le dos rond en attendant la reprise : pas de recrutements hormis une pincée de CDD et mobilisation des partenaires privés pour « réaliser » notre mission de service public (si ! si ! Vous avez bien lu !)

Les représentants de l'État, symbolisés par la directrice de cabinet du préfet de Côte d'Or et le sous préfet de l'Yonne, ont entendu nos doléances, Dans l'Yonne, le sous préfet avait demandé à la Directrice Territoriale de Pôle Emploi de l'accompagner, Ce que l'on peut retenir de ces entretiens, c'est la méconnaissance de nos métiers et de l'avancée de la fusion, En Côte d'Or, la directrice de cabinet était très étonnée de savoir

qu'un Conseiller n'était pas en capacité, 2 ans après la fusion, de répondre sur les 2 champs (placement et indemnisation). Après les premières déclarations des portefeuilles de 30 demandeurs d'emploi par conseiller (Dixit : Madame Lagarde au début de la fusion,), le conseiller unique va devoir gérer pas loin de 300 chômeurs en 2012 ! Nous exigeons que la communication nationale se base sur des réalités de terrain et non sur des modèles théoriques, Cette distorsion engendre elle aussi des agressions !!!,

En France, le Service Public de l'Emploi mobilise 150 salariés à temps plein pour 10000 demandeurs d'emplois. En Allemagne, ce sont 377 salariés pour le même nombre de demandeurs d'emploi, soit plus du double... Un manque de moyens criant alors que le gouvernement affirme lui-même que « l'accompagnement est un élément central du retour à l'emploi !!! ».

Marc Bigarnet



Sommaire

Page 2 : Déclaration de la FSU au Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 28 novembre 2011.

Page 3 : Rectorat, une mascarade de dialogue social.

Page 4 : Comment l'État va économiser 501 millions d'euros ; Avis CESER sur le décrochage et l'orientation scolaire ; le Recteur ne répond pas aux demandes d'entrevue.

Page 5 : le Préfet de Saône-et-Loire peut il encore se regarder dans une glace ? ; « Orientation pour tous »

Page 6 et 7 : Avec la FSU, donnons un avenir au système éducatif... pour la réussite de tous !

Page 8 : L'action sociale dans la Fonction Publique d'État ; la Fonction Publique qui doit assurer ses missions sans intervention du politique ; Le débat faussé sur l'Éducation nationale ; Colloque Emploi et compétences

Page 9 : Pacte Citoyen ; Colloque Emploi et compétences (suite)

Page 10 et 11 : Colloque Emploi et compétences (suite)

Page 11 et 12 : Grève à Pôle-emploi ! Les médias sur le coup !